

Définition gîte de séjour ou gîte d'étape

Le gîte de séjour est destiné à un seul groupe. Il convient aux randonneurs, aux familles, fêtant un événement, aux associations, aux centres aérés et parfois pour l'organisation de séminaires. Le gîte d'étape comprend les mêmes éléments d'aménagements mais sera destiné aux personnes de passage, individuelle ou groupe, etc.

Ces structures comprennent :

une cuisine avec appareils collectifs, une salle de séjour pour les repas et une salle d'activités ou salon. En outre, elle sera pourvue d'une chambre accessible avec une salle d'eau et toilette. Les chambres complémentaires seront aménagées soit au rez-de-chaussée ou à l'étage.

Le gîte de séjour disposera de quatre chambres minimum pour une capacité n'excédant pas 7 personnes par chambre pour une surface de 27m² calculé sous une hauteur de 2m si elles sont aménagées sous les combles.

Toutefois, en regard de la clientèle que l'on recherche, il est toujours possible de créer des chambres individuelles. Les sanitaires seront en nombre suffisants pour la capacité d'accueil.

De 12 à 14 personnes...

le gîte comprendra 3 salles d'eau, 3 toilettes dont un indépendant à proximité des chambres.

De 15 à 25 personnes

le gîte comprendra 5 salles d'eau, 5 toilettes dont un indépendant à proximité des chambres. Pour un nombre supérieur prévoir 2 équipements de chaque par tranche de 10 personnes.

Les sanitaires peuvent être regroupés au sein d'une même pièce.

Toutefois, pour parfaire l'équipement et diversifier sa clientèle, il est préférable d'installer les salles d'eau et les toilettes dans chaque chambre.

Dans un bloc sanitaire, chaque douche disposera d'un sas garantissant l'intimité des usagers.

Le gîte de séjour ou d'étape peut proposer la table d'hôte, ce service qui est fortement apprécié peut être assuré par le propriétaire ou un service traiteur.

d'un réfrigérateur de type armoire d'une capacité comprise entre 500 et 700 litres, selon le nombre de personnes pouvant être accueillies dans le gîte, d'un évier 2 bacs de préférence en inox, d'un plan de travail en inox, d'un lave vaisselle en inox (avec un programme lavage rapide et d'économie d'énergie).

d'un lave linge, de marmites (25 litres min), de 6 casseroles (une série de 1 litre à 8 litres), le tout en inox, deux faitouts (12 litres et 25 litres), deux plaques à rôtis (40cm x 32cm et 45cm x 36cm), une louche et un écumoire,

des poêles, une cafetière électrique ou un percolateur.

Un local peut être prévu pour le stockage des denrées alimentaires.

Le salon

Il est recommandé de prévoir un nombre suffisant de fauteuils et de canapés en regards de la capacité d'accueil.

La télévision ainsi que le magnétoscope ou le lecteur DVD, sont appréciés mais sachez que vous payerez la redevance ainsi que le la SACEM.

La salle de séjour

Celle-ci doit être équipée de tables individuelles ou de table de type monastère.

Les chaises devront être solides, un buffet peut compléter le mobilier, dans ce cas, on trouvera dans ce dernier toute la vaisselle nécessaire à la capacité d'accueil.

La salle d'eau

Exemples d'aménagement aussi bien pour le gîte que pour la chambre d'hôte.

L'aménagement minimal comporte :

- 1 wc séparé de la salle d'eau ou salle de bain
- 1 douche avec mitigeur
- 1 lavabo avec mitigeur
- 1 grand miroir (minimum 0.60m x 0.80m)
- rangement, patères, sèche serviettes
- 1 convecteur soufflant s'il existe un chauffage central collectif revêtement de sol et revêtement mural : privilégié le carrelage
- VMC de préférence.

Fiche technique

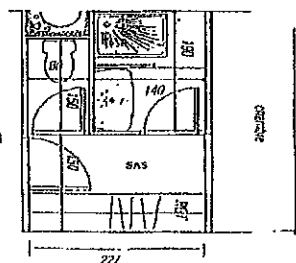
La cuisine

Le Gîte de séjour ou d'étape doit offrir une cuisine équipée « collectivité » et le matériel doit être professionnel.

La cuisine doit être équipée :

de fourneaux possédant 5 ou 6 feux, d'un grand four,

Exemple d'un WC séparé :



Somme gîte fin



accueil

découverte

Gîtes de France

>> charte qualité

touristique à destination des clients, cartes des environs, panneaux d'affichage...

Le propriétaire assure lui-même l'accueil de la clientèle.

en qualité. La production d'eau chaude devra être assurée en quantité suffisante.

Le propriétaire devra particulièrement veiller à l'entretien régulier du gîte.

Conceptions d'ensemble

Les normes d'hygiène et de sécurité doivent être respectées conformément à la réglementation en vigueur.

La construction et l'aménagement intérieur doivent s'inspirer de l'architecture et des matériaux locaux. Une cheminée est fortement recommandée, en plus du chauffage fonctionnel. Les sols, murs et plafonds seront en parfait état et d'entretien facile.

Le Gîte d'Etape - Gîte de Séjour comportera au minimum une salle à vivre. Un terrain attenant et une salle supplémentaire en rapport avec les activités proposées sont fortement conseillés.

La salle à vivre doit permettre à tous les hôtes de prendre leurs repas simultanément.

Le mobilier doit être fonctionnel et harmonieux. Un coin-détente sera le bienvenu avec jeux d'intérieur et revues à disposition.

Cuisine

et service de repas

Dans le respect de la réglementation en vigueur.

Deux possibilités : mise à disposition d'une cuisine ou coin-cuisine (obligatoire en gîte d'étape), ou solution de repas sur place ou à proximité immédiate.

Location/prix

La tarification des Gîtes d'Etape - Gîtes de Séjour s'effectue à la nuitée, qui s'entend pour une arrivée en après-midi et un départ en matinée hors repas.

La nuitée comprend : l'hébergement, l'accès aux salles de vie, aux sanitaires, la possibilité de repas (accès à la cuisine le cas échéant).

Les prix praticables sont : la nuitée, le petit déjeuner, le repas, la demi-pension, la pension. La location forfaitaire du gîte (week-end ou semaine), les activités de loisirs.

Les éléments obligatoires (chauffage, eau chaude ...) sont inclus aux tarifs, à moins de justifier de la consommation des clients par un compteur indépendant.

L'affichage du prix est obligatoire à l'intérieur et à l'extérieur du gîte. Le propriétaire devra fournir une facture conformément à la réglementation en vigueur. Les prix de location seront établis à l'avance, publiés dans le guide annuel et strictement respectés. * Le prix sera justifié par les prestations offertes, et fonction de la localisation géographique et des conseils de l'Antenne Départementale.

Couchages et sanitaires

Une ou plusieurs chambres pour 2 à 4 personnes sont fortement conseillées. Les dortoirs s'entendent à partir de 5 personnes ; la capacité maximum est de 6 personnes pour les créations.

L'isolation phonique, l'occultage, le chauffage et la ventilation devront être efficaces.

La literie sera complète et en parfait état. Les draps et le linge de toilette pourront être proposés.

Le mobilier comprendra au minimum des rangements adaptés à la capacité d'accueil.

Les sanitaires devront être suffisants en nombre et

découverte

accueil